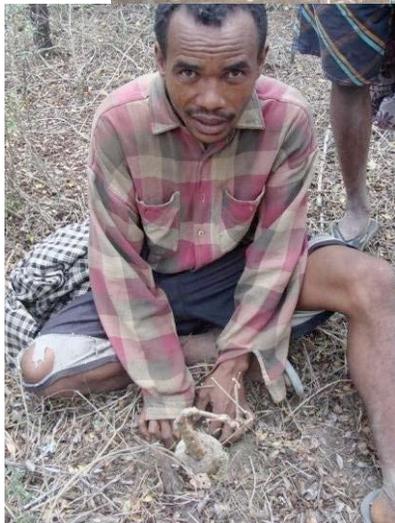
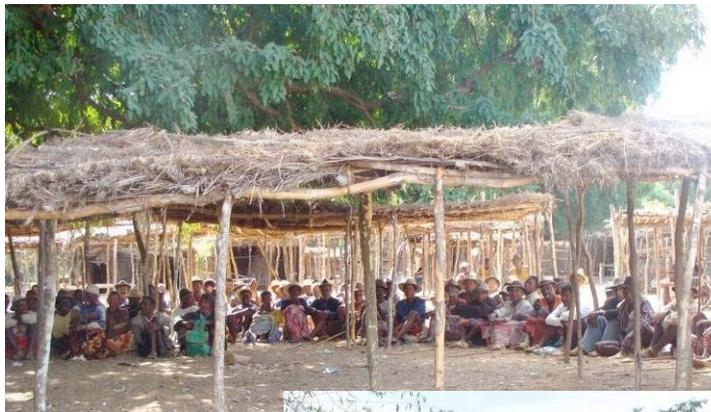




Discussions à la base avec trois communautés gérant des ressources naturelles dans la mosaïque de forêts sèches des plateaux Mahafaly et du Belomotse, Sud ouest Madagascar



Vololoniaina Rasoarimanana

Juillet 2008

RESUME EXECUTIF

Dans la région du Sud Ouest de Madagascar, la discussion à la base menée avec la communauté d'Etrobeke, commune d'Ampanihy, dans le plateau Mahafaly, objet principal de cette étude, a été renforcée par le cas des communautés concernées par la forêt de Vohibe et du site de Ranomay, dans le plateau de Belomotse.

Les communautés d'Etrobeke et du site de Vohibe n'ont pas encore reçu d'appui extérieur pour la reconnaissance légale de la gestion de leurs forêts, en majorité sacrée ou taboue. Les observations montrent que la conservation de la biodiversité est effective dans ces sites, surtout dans les parties sacrées interdites de profanation qui servent de lieux d'enterrement et de réserves de ressources naturelles à utiliser seulement en cas de crise. Les membres des communautés— jeunes, vieux, femmes et hommes— disent respecter les règles établies par les ancêtres, jusqu'à présent.

Pour des impacts durables de la gestion communautaire, les communautés se tourneront vers l'avenir en s'appuyant sur leurs atouts :

- culturels, comme la fierté de transmettre à la génération suivante l'héritage naturel des ancêtres, si possible amélioré, ainsi que la pratique des principes de la bonne gouvernance et de l'équité qui auparavant, semblait « naturelle » dans la prise de décision et dans les actions communautaires ;
- sociaux, notamment si la force des contrats sociaux est reconnue et appuyée par les autorités administratives dans leur application, sans mesures contradictoires de la part de ces dernières;
- et économiques, en valorisant les richesses naturelles, ou du moins en développant des moyens d'existence durables alternatives à la destruction des ressources naturelles.

Dans ce sens, selon nos analyses, des mécanismes de financement durable des efforts de conservation communautaire comme la Réduction des Emissions par la Déforestation et la Dégradations (REDD) pourraient être mis au profit des communautés, sans nécessairement passer par l'Etat central.

Au niveau national, dans le cadre de la révision du code des Aires Protégées, la possibilité d'avoir un mode de gouvernance communautaire est à inclure. L'appel à manifestation d'intérêt lancé par le GEF / SGP, appuyée favorablement par les responsables de la région du Sud Ouest, constitue un début de processus de communication sociale vers les communautés. Toutefois, l'urgence évoquée par l'Etat de terminer en fin 2008 la délimitation des aires protégées dans le cadre de la vision Durban, afin de pouvoir donner la possibilité aux prospections minières, ne semble pas réaliste par rapport aux aires de gouvernance communautaire. Parallèlement, la question se pose sur la pertinence pour le cas des aires de conservation communautaire potentielles ou existantes, de suivre toutes les étapes recommandées dans le manuel de création des aires protégées en cours d'élaboration, qui termine la reconnaissance par une décision en conseil gouvernemental.

A part l'exploitation minière, les menaces qui pèsent sur les aires de conservation communautaire existantes ou potentielles portent sur l'insécurité alimentaire qui favoriserait les exploitations abusives ainsi que sur l'insécurité des communautés dans leur mode de gestion actuelle, du fait qu'elles ne sont pas protégées dans l'exercice de cette responsabilité ou que le contexte national ou local puisse évoluer dans des sens qui les déstabilisent.

Les cas décrits dans ce rapport ne sont pas isolés. Ils se retrouvent dans toute la mosaïque de forêts sèches gérées par les communautés de la région du Sud Ouest de Madagascar. Dans l'exercice de leur responsabilité de gouvernance des ressources naturelles dans leurs unités de gestion, les communautés approuvent l'idée de collaborer avec les entités d'appui et de développer un réseau des communautés gestionnaires des ressources qui commencerait à s'édifier à la base au niveau des *fokontany*, des communes puis de la région et après au niveau national et international. Les communautés soulignent l'importance des renforcements des capacités de gestion et de négociation dans ce réseau et la non substitution des communautés par les techniciens. Leur volonté de coopération est signe de leur maturité.

REMERCIEMENTS

Les discussions à la base et les analyses ont pu être faites avec la collaboration des personnes ci-après que nous tenons à remercier chaleureusement :

- les communautés d'Erobeke et les représentants des villages voisins : Antsagniry, Sihanamitohy, Ankilitoka, ainsi que le Représentant du Maire et de l'Association Intercommunale du Plateau Mahafaly qui nous ont guidé;
- les communautés de Ranomay, de Tongobory et d'Ihotry avec l'appui des prestataires et de leurs partenaires Culture et Conservation et WWF;
- Barry Ferguson qui nous a laissé un document très complet sur ses travaux sur les forêts sacrées dans le Sud de Madagascar;
- La Direction du système des Ires Protégées qui nous ont partagé les versions préliminaires (draft) du code des aires protégées et du manuel des procédures de création des aires protégées
- Grazia Borrini Feyerabend, le CEESP, le TILCEPA;
- les collègues de SGP/COMPACT et de la Fondation Tany Meva qui ont bien voulu sortir les cartes et documents et compléter les discussions avec quelques maires, le Secrétaire Général de la région et les partenaires comme l'ANGAP;
- Le GEF / SGP siège : Terence Hay-Edie et Delfin Ganapin pour leur confiance.

INTRODUCTION

En Janvier 2008, le GEF / Small / Grants Programme Madagascar et la Fondation Malgache en Environnement Tany Meva ont lancé en direction des communautés locales gérant les ressources naturelles dans le Sud Ouest de Madagascar un appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation de projets communautaires. Parmi plus de deux cents manifestations reçues, trente cinq projets ont été retenus comme très pertinents par le Comité Régional de Consultation et le Comité National de Pilotage. La pertinence a été jugée par la valeur locale et mondiale des ressources de la biodiversité concernée, la volonté des communautés à gérer durablement les ressources et les impacts positifs potentiels que pourraient apporter les projets.

Le GEF/SGP Madagascar a retenu en premier lieu le cas de Etrobeke pour une discussion à la base, selon les termes de référence conjoints du TILCEPA et du CEESP de l'UICN. Les deux autres cas retenus dans le plateau de Belomotse : la forêt de Vohibe gérée cinq communautés, dans la commune de Tongobory et le site de Ranomay, dans la commune de Tameantsoa, ont été étudiés subsidiairement pour déterminer les points communs ou les différences d'opinion d'une communauté à une autre.

L'objectif principal des discussions a été de déterminer la valeur effective de la gouvernance communautaire pour la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et les modes de reconnaissance souhaités par les communautés concernées.

Les discussions à la base ont été menées respectivement les 05, 07 et 08 Juillet 2008 au niveau des villages. Des compléments d'informations ont été recueillis auprès des communes et des partenaires d'appui jusqu'au 21 Juillet 2008 à Toliara. En moyenne, chaque communauté a été représentée par une quarantaine de personnes avec une présence effective des chefs traditionnels, des hommes, des femmes et des jeunes. Les chefs de *fokontany*, nommés par l'Etat pour les affaires essentiellement administratives étaient aussi présents.

Des références bibliographiques récentes ont été consultées.

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE DES SITES

1.1 Situation dans la région du Sud Ouest

Les trois zones d'intervention prioritaires du GEF /SGP dans la région du Sud Ouest de Madagascar renferment chacune des aires protégées importantes :

- Au Nord Ouest de la région : la zone renfermant le complexe Mikea, gérée par délégation de Etat, par l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP) avec une volonté d'évoluer dans une gouvernance partagée
- Au Centre Ouest de la région: le plateau de Belomotse comprenant l'aire protégée Amoron'i Onilahy, composée de mosaïque de forêts d'environ 52.500 ha, gérées actuellement *de facto* par les communautés. Cette aire a reçu un arrêté de protection temporaire en 2006 dans le cadre de l'objectif de triplement des aires protégées de Madagascar, après le sommet de Durban en 2003. Elle est, dans ce cadre, gérée par l'Association Intercommunale OHEMIHA regroupant 12 communes. Les deux sites subsidiaires Vohibe et Ranomay se trouvent dans la nouvelle délimitation, en cours, de cette nouvelle aire protégée, et des concertations avec les communautés sont prévues.
- Au Sud Ouest de la région: le Plateau Mahafaly où l'ANGAP, est en train d'étendre la délimitation du parc Tsimanampesotse qu'il gèrera. Ce parc sera présenté au comité de sélection des sites du patrimoine mondial, l'année prochaine du fait de l'unicité et de l'endémisme de sa biodiversité. Une mosaïque de forêts, avec des composantes « sacrées » gérées *de facto* par les communautés se trouvent à l'intérieur ou à proximité de la nouvelle délimitation. Parmi les sites à proximité, se trouve le site d'Etrobeke, objet essentiel de notre discussion. .

1.2 Spécificités des sites

1.2.1 Spécificité du site d' Etrobeke

Etrobeke signifie ventre ou milieu du corps. C'est un lieu relativement pluvieux et productif par rapport au voisinage. Est-ce à cause de la forêt ?

Ce site se trouve dans le plateau à proximité, mais non intégré, dans la nouvelle délimitation du parc Tsimanampesotse par l'ANGAP. L'ensemble de la forêt d'environ 800 ha se trouvant dans le site d'Etrobeke est constitué par trois parcelles de forêts contigües de noms différentes : Anakazovelo, Emasinitsoro et Monkariva et gérées respectivement par les trois communautés villageoises concernées.

Ces forêts d'Etrobeke font partie d'une mosaïque de forêt d'environ 6000 ha gérées par les communautés dans la partie est de la commune d'Ampanihy. De plus, le district renferme encore d'autres unités semblables formant une plus grande mosaïque qui restent à approfondir.

Le site d'Etrobeke aurait « l'avantage » de ne pas avoir été trop perturbé par des éléments externes comme des techniciens ou des projets de développement. Il semble que c'est une des raisons pour laquelle la transmission des valeurs ancestrales serait encore forte. Néanmoins, la communauté souhaite que la commune et le district enregistre et respecte leur contrats sociaux (dina) sur la forêt entière

1.2.2 Spécificité du site de forêt de Vohibe

Vohibe signifie grand espace en hauteur ; en effet, la forêt de Vohibe se trouve sur une petite colline.

Les communautés de Tongobory et de Ihotry sont parmi les 5 communautés des 5 fokontany concernés par la forêt de 300ha de Vohibe. Une grande partie de cette forêt est restée intacte due aux tabous et l'importance historique d'un des sites où l'on affirme avoir une empreinte des pas du défunt roi, ancêtre des tribus habitant les villages depuis le dix-neuvième siècle.

Chaque membre des communautés respectives affirme respecter le tabou dans la partie sacrée de la forêt. Cependant, il n'y a pas encore eu de processus officiel de reconnaissance du rôle des communautés et de leur culture dans la conservation des forêts.

Néanmoins, lors des périodes de recrudescence des brigands voleurs de bœufs, les communautés, sous l'égide de la commune, se sont partagé la tâche de contrôler chaque partie de « leurs » forêts respectives pour empêcher les brigands d'y entrer avec les bœufs. Les communautés affirment avoir la volonté d'appliquer cette règle de partage de responsabilité pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, moyennant un appui et une « protection » des autorités locales.

1.2.3. Spécificité du site de Ranomay

Ranomay signifie eau bouillante. Le site de Ranomay comprend une source thermale très chaude, à côté du lac de même nom et en aval de la forêt.

Le site de Ranomay est constitué d'une forêt de 300 ha, d'un lac, d'une source thermale et d'un gisement de sel gemme. Il a une grande potentialité écotouristique du fait de ces richesses variées.

La communauté de Ranomay a reçu en 2002 un contrat de transfert de gestion selon la loi sur la Gestion Locale Sécurisée de 1996. Ce contrat a été renouvelé en 2005 par le Ministère chargé des forêts et de la pêche. Une association communautaire légale a été formée pour recevoir le contrat. Le Président, un militaire retraité, est parmi les rares habitants instruits pouvant jouer un rôle important dans la recherche de partenariat externe. Il semble que l'interaction du bureau de l'Association avec la population locale est limitée. Une partie de la communauté ne s'identifie pas automatiquement comme membre de cette association. Après réception du contrat de gestion, la communauté n'a plus reçu d'appui externe pendant cinq ans.

Lors de la délimitation de la nouvelle Aire Protégée de Amoron'i Onilahy, le site de Ranomay a été « redécouvert » par les organismes d'appui et un projet de redynamisation de la gestion communautaire et de valorisation du potentiel du site a été mis en place. Nonobstant, la communauté est enthousiaste à continuer à préserver les ressources et à contribuer à leur valorisation à condition que le mode de gouvernance de l'association communautaire soit clair et transparent et qu'il y ait un partage équitable des bénéfices

2. PERCEPTION DES SITES PAR LES COMMUNAUTES

2.1. Connaissance de la biodiversité

Les forêts sèches du Sud Ouest renferment une biodiversité de valeur mondiale par leur endémicité locale. Ceci est valable dans les trois cas, en particulier dans les parties sacrées ou taboues des forêts.

Entre autres, les communautés affirment et nous a montré l'existence, de lémuriers maki et sifaka, endémiques des forêts sèches malagasy, de tortues radiées, endémiques du Sud de Madagascar, de sanglier, de boa, de caméléon, d'oiseaux, de porc épic et de hérisson, nourritures



qu'on offre à ceux qu'on respecte, de bois précieux durs comme le palissandre, le *katrafay*, le *mendoravy* pour la construction de cercueil, de charrette ou d'habitation et aussi de l'igname sauvage, nourriture pour les périodes de soudure alimentaire, surtout dans les parties sacrées de ces sites

2.2. Noms et mode de gouvernance

Les noms donnés aux forêts sont en général :

- *alan-draza*: forêt des ancêtres,
- et *ala faly* : forêt tabou (pour les forêts sacrées)

Dans le concept de la Gestion Locale Sécurisée (GELOSE), les aires de conservation communautaires s'étendent plus largement que les ressources (forêts, lacs...) et incluent une partie du terroir villageois gouvernée par les communautés. Il serait important de rappeler aux communautés que leurs sites ne seraient éligibles comme aires de conservation communautaire que si la valeur de leur biodiversité, associée à leur culture, est importante et qu'elles aient la volonté de les gérer ou gouverner de manière effective pour leur conservation

Les chefs traditionnels détiennent le *hazomanga* (littéralement bois bleu) symbole de la « sagesse » et facilitent la prise de décision des *fokonolona*, lors des affaires concernant purement les communautés villageoises. Ces chefs traditionnels, en général les aînés, sont les références en ce qui concerne le respect des traditions, des us et des coutumes.

Littéralement, *fokonolona* signifie personnes d'un même clan et actuellement, il désigne l'ensemble des personnes habitant le même village. Dans les trois cas, le *fokonolona villageois est l'unité de base de gestion cohérente des ressources naturelles*, que ce soit dans le cas d'une forêt morcelée (Etrobeke, Ranomay) que dans le cas d'une forêt unique de grande superficie touchant plusieurs villages ou plusieurs fokontany (Vohibe et Etrobeke)

Administrativement, le *fokonolona* peut désigner l'ensemble des habitants d'un même *fokontany* (ensemble de plusieurs villages). Les chefs de *fokontany*, nommés par l'Etat, aident les communes pour les affaires administratives, pour un service étatique de proximité. Des fois, ils s'érigent en chef du *fokonolona*, aux côtés des chefs traditionnels pour faire respecter la loi.



2.3. Valeur, fonction et richesse des sites

Les forêts ont été transmises par les ancêtres depuis des temps anciens que la communauté de Etrobeke n'arrive pas à définir exactement, mais que les communautés de Ranomay et les communautés riveraines de Vohibe situent au 19^e siècle, pendant la période de royauté, avant la colonisation.

Ce sont les ancêtres qui ont décrété qu'une partie de chaque forêt est sacrée ou taboue. Ce sont les lieux d'enterrement qu'on ne peut pas profaner, mais aussi les lieux qu'on doit préserver car il s'y trouve des richesses en faune et en flore importante. Les richesses des forêts sacrées d'Etrobeke et de Vohibe et des forêts préservées de Ranomay, servent de réserve en cas de crise : maladie (plantes médicinales), famine (igname sauvage, hérisson,...), catastrophe (bois de construction pour les lieux importants pour la communauté) et pour la construction de cercueils pour les morts.

La règle communautaire interdit l'utilisation des ressources des forêts sacrées pour les besoins quotidiens. Pour ce, on utilise les ressources en dehors des forêts sacrées.

2.4. Effectivité de la conservation et menaces

La limite des forêts sacrées sont connues par les communautés du fait que les arbres sont plus hauts et plus denses qu'ailleurs, ce qui démontre l'effectivité de la conservation de la biodiversité.

Pour les forêts « non taboues », la communauté est consciente de la nécessité de leur gestion durable en s'exprimant de la manière suivante : "Si nous ne gérons pas durablement ces forêts non sacrées, les ressources seront épuisées et nous serions obligées de nous rabattre ailleurs. C'est pourquoi, il nous faut aussi considérer sérieusement les contrats sociaux (dina) concernant l'utilisation des forêts "normales", non sacrées".

D'un point de vue spatial, si la gestion communautaire est efficace, avec des aspects étendus de conservation et d'utilisation durable des ressources, les gens n'iraient pas détruire systématiquement les parcs nationaux

Les communautés ont évoquées les menaces suivantes par rapport aux forêts qu'elles gouvernent :

- l'insécurité alimentaire qui oblige les membres des communautés les plus vulnérables à défricher
- l'insécurité des communautés dans l'exercice de leur responsabilité de gestion des ressources naturelles. En effet, si les communautés n'arrivent pas à régler entre elles les cas d'infraction aux contrats sociaux, elles se réfèrent aux autorités légales (autorités territoriales, forces de l'ordre, tribunaux) qui peuvent laisser les fautifs libres et sans sanction. Les réfractaires auraient tendance à récidiver et même à se venger, tout en se moquant des contrats sociaux qui auraient peu de valeur devant la loi
- la perte de contrôle des ressources par les communautés à cause de l'immigration, l'envahissement du territoire par les étrangers ou la perte de respect des traditions et des aînés par les jeunes
- l'exploitation minière ou les investissements industriels ou touristiques autorisés par l'Etat, sans concertation ni consentement des communautés. D'autant plus que l'Etat a souhaité que les « opérateurs conservacionnistes » « terminent » éventuellement à la fin de l'année 2008, les premières délimitations des aires protégées liées à la décision présidentielle à Durban, de tripler la surface des aires protégées de 2003, afin de pouvoir traiter les permis d'exploitation minière. Or, les communautés n'ont pas encore toutes les armes (techniques, juridiques...) pour défendre leurs intérêts, même dans le cadre d'une consultation publique d'une étude impact environnemental, s'il y a une menace de toucher à leurs ressources.

3. QUELLES RECONNAISSANCES POUR LA DURABILITE ?

3.1. Reconnaissance de l'effectivité (efficacité et efficience) des cultures :

3.3.1. La fierté puisée dans le respect des ancêtres et du passé utilisée pour l'avenir

Il était perceptible de sentir la fierté des membres de la communauté de « posséder » et de contribuer à la perpétuation d'un héritage laissé par des ancêtres.

Cette fierté et les traditions qui puisent leurs forces dans le passé pourraient être renforcées en se tournant vers l'avenir. En effet, la génération actuelle peut cultiver la fierté d'accomplir une mission confiée par les ancêtres, celle de préserver la forêt ou le lac des ancêtres pour la donner en héritage à la génération suivante qui aurait elle-même la fierté d'avoir eu des ancêtres généreux et sages.

Des membres des communautés d'Etroboke se demandaient alors : "Pourquoi n'allons-nous pas agrandir les forêts sacrées que notre génération va léguer à la génération suivante? Selon la sagesse malagasy, il est dit "Est fou celui qui se contente d'être comme son père, il faut faire plus. " Cette expression a soulevé un enthousiasme suivi d'une vague d'expressions de besoins et de conditions importantes pour que ce soit réalisable (voir paragraphe correspondant).

3.3.2. Culture de la bonne gouvernance et de l'équité

Les communautés apprécient les **caractéristiques essentielles** des modes de gestion traditionnelle des ressources naturelles suivantes :

- **La connaissance des règles du jeu** : dès l'âge de 5 ans les enfants apprennent de leurs parents, hommes et femmes, ce qui est permis de faire et ce qui ne l'est pas concernant les forêts et lacs, en particulier par rapport à la sacralité des lieux. Jusqu'à l'âge adulte les membres de la communauté respectent ces règles.
- **L'équité** : dans une communauté malagasy homogène, les aînés connaissent tous les membres de leurs tribus et les jeunes, assurés de leur sens de l'équité et de leur discernement tiré des expériences de la vie, respectent leurs décisions. Ils sont aussi assurés que les « sages » auront toujours les yeux fixés vers les intérêts collectifs ;
- Dans certains cas la **prise de décision collective ou du moins participative** dans la délimitation des ressources, la mise en place des contrats sociaux ou le partage des bénéfices communs.

Dans la société actuelle, si la communauté n'est plus aussi homogène qu'avant, **le conseil des sages pourrait être composé des aînés de chaque ethnie, tribu ou groupe social, même minoritaire, présent dans la communauté.** Si une organisation communautaire légale est en place, comme dans le cas de Ranomay, les membres du bureau devraient refléter la qualité du conseil des sages pour avoir la confiance et le support de la communauté entière.

Les communautés requièrent l'application d'au moins, les règles de bonne gouvernance suivantes par les entités gouvernantes ou exécutives :

- **La transparence et la redevabilité (accountability)** vis-à-vis de l'Assemblée Générale de la communauté. Le bureau ou l'entité exécutive de l'organisation communautaire formelle ou informelle, si elle existe, feront connaître les règles du jeu, les résultats des actions entreprises, la situation financière, les problèmes, les succès pour entretenir leur enthousiasme de contribuer aux actions futures. Le flou sur la situation financière de l'organisation communautaire est un des sujets les plus délicats qui peut miner la cohésion en son sein. Des réunions courtes, mais assez fréquentes (au moins biennuelles) semblent avoir plus d'impacts dans une société essentiellement basée sur la tradition orale que de longues réunions très espacées (plus d'une année d'intervalle !)
- **L'équité** dans la considération des besoins de chaque entité sociale dans la communauté, dans l'application des règles et des sanctions ainsi que dans le partage des bénéfices communs. Le bénévolat ou la rémunération de certains membres ou des prestataires qui travailleraient au bénéfice de la communauté est un sujet qui intéresse les membres des communautés et qui devrait être transparent. Les fonctions peuvent s'exercer en rotation ou par des « agents spécialisés fixes » moyennant un renforcement des capacités de ceux qui sont aptes et intéressés à le faire (exemple suivi écologique, contrôle des infractions...)
- **La participation à la base**. Même dans une aire protégée reconnue plus largement (Amaron'i Onilahy), les communautés éprouvent le besoin de rester les responsables des ressources à leur proximité dans leur unité de gestion cohérente. C'est seulement après cette reconnaissance qu'elles souhaitent se fédérer dans chaque *fokontany*, commune, associations intercommunales, région, ou

encore siéger dans le Comité d'Orientation et de suivi des Aires Protégées. Ainsi, elles pensent pouvoir participer effectivement aux prises de décision à la délimitation, l'élaboration des plans de gestion et des contrats sociaux leur concernant, même s'il y a un éclairage commun en amont.

3.2. Reconnaissance des besoins fondamentaux sociaux et économiques des communautés

La conservation des ressources procure des bénéfices écologiques et parfois leur valorisation engendre des bénéfices économiques. Toutefois, les premières menaces pesant sur les ressources gérées par les communautés est l'insécurité alimentaire et la non satisfaction des besoins et droits humains fondamentaux des membres des communautés. Les projets prioritaires parvenus au SGP sont en majorité liés à la sécurité alimentaire, les besoins en eau potable etc. De plus l'analphabétisme, freine le développement de la culture orale vers la culture écrite et limite les négociations. La conservation durable est inséparable de la considération des moyens d'existence durables des communautés.

Il est important de différencier les besoins des communes, des communautés, des ménages et des individus. Les instruments d'appui financier devraient adaptés à ces besoins. Par exemple des subventions pour les besoins d'intérêt général, des mécanismes d'épargne et de crédit pour les moyens d'existence durable des ménages ou des individus, des mesures exceptionnelles pour les plus défavorisés et ainsi de suite.

Entre autres moyens, le REDD apparaît comme une opportunité pour un mécanisme local et de financement durable pour les communautés. Dans le cas de Madagascar, avec l'hypothèse que tout Carbone sur le territoire appartient à l'Etat, son évolution est à suivre de près pour que les fonds qui devraient aller directement vers les communautés gestionnaires ne dévient pas.

3.3. Reconnaissance institutionnelle :

3.3.1 Au niveau local et régional

Le besoin d'appropriation positivé vers la volonté de prise de responsabilité de la communauté vis-à-vis de son unité de gestion

Le besoin d'avoir une délimitation, même symbolique, vis-à-vis des communautés voisines peut être interprétée comme un manque de solidarité, cependant il peut être aussi compris comme la volonté d'être efficace et responsable vis-à-vis de son unité de gestion.

Les communautés estiment que la reconnaissance par la société et par l'Etat et ses représentants de la communauté en tant qu'entité sociale légitime, qui peut avoir ses règles de gouvernance de l'unité de ressources sous sa responsabilité est utile. A Madagascar, la constitution reconnaît le *fokonolona* comme unité de base de la société et du développement durable. L'outil et loi sur la Gestion Locale Sécurisée sortie en 1996, était basée sur l'esprit de gestion patrimoniale.

Cependant, il semble que l'application de l'outil par la mise en place formelle d'associations communautaires pourtant dénommées « communautés de base » mais qui excluent certains membres de la communauté provoquent parfois des dérives. Cette exclusion a entraîné une *déresponsabilisation* de certains membres de la communauté dans la gestion des ressources.

Quelle que soit la forme de reconnaissance de la communauté en tant qu'entité cohérente : association (loi de 1960), communauté de base (loi de 2000) ou autres, il est essentiel d'éviter la déresponsabilisation de certains membres de la communauté par une forme ou une autre de limitation de l'accès des membres de la communauté à devenir membres de l'association communautaire formelle

Une autre source très rapide de déresponsabilisation est l'introduction massive d'éléments externes qui font les délimitations, les inventaires, les plans d'aménagement à la place et non en accompagnement des communautés. En fait, la source de cette « invasion » de l'extérieur est la complication des démarches administratives pour faire reconnaître le droit des communautés à gérer leurs ressources. **Dans la refonte actuelle du code des aires protégées, si les aires gérées par les communautés devraient rentrer dans ce cadre, une démarche exceptionnelle pour les communautés est à envisager.**

3.3.2. *Au niveau national*

Au niveau national, dans le cadre de la révision du code des Aires Protégées, la possibilité d'avoir un mode de gouvernance communautaire est à mettre en exergue, aux côtés de la gouvernance publique, privée ou mixte.

Un manuel de procédures de création des aires protégées qui inclut la reconnaissance des aires de gouvernance communautaire est aussi en cours d'élaboration. Sa cohérence avec le code des aires protégées est à étudier. La question se pose si toutes les étapes du processus de reconnaissance des aires protégées, couronné par une décision en conseil gouvernemental, sont valables dans le cas des aires de conservation communautaire existantes ou potentielles. Est-ce que les communautés, en particulier les plus défavorisées ne risqueraient pas de se décourager ?

L'appel à manifestation d'intérêt du GEF / SGP et Tany Meva en faveur des communautés est un début de processus de communication sociale pour connaître la motivation des communautés. Un autre appel effectué par un programme financé par l'USAID, a été effectué vers les « opérateurs environnementaux » qui souhaiteraient mener ce processus avec les communautés.

Les responsables de la région du Sud Ouest ont réagi favorablement en offrant leurs appuis dans la facilitation des travaux de reconnaissance éventuelle. Ils ont manifesté leur désapprobation vis-à-vis des délimitations des aires protégées effectuées selon eux de façon top down.

Toutefois, vu le processus nécessaire avec les communautés, l'urgence de terminer en fin 2008 toutes les délimitations liées à la décision présidentielle de tripler les aires protégées en 2003 à Durban, afin de pouvoir traiter les possibilités de prospection minière, semble inappropriée dans le cas des aires de gouvernance communautaire.

3.4. Reconnaissance des besoins de coopération, d'accompagnement et de renforcement des capacités des communautés

La volonté de coopération interprétée comme un signe de maturité et non de dépendance

Une des erreurs de l'application de l'outil GELOSE est d'avoir laissé les communautés sans un minimum d'appui dès réception de leur contrat de gestion, alors que les grandes institutions étatiques ou non gouvernementales reçoivent toujours des appuis externes et des renforcements des capacités depuis presque une vingtaine d'années.

Conscientes de leurs limites dans l'espace et dans le temps, les communautés voudraient avoir une relation de confiance et d'appuis mutuels vis-à-vis des communes, régions et services déconcentrés de l'Etat, par exemple dans la validation des contrats sociaux et des décisions prises par les communautés.

Elles demandent l'appui de facilitateurs (qui peuvent être le fokontany, la commune, les services techniques de l'Etat ou les partenaires d'appui) pour qu'elles puissent faire des échanges ou discuter de sujets d'intérêts communs avec les communautés voisines. Les sujets prioritaires seraient comme la cohérence des dina entre

les unités de gestion, la continuité des actions dans l'espace, l'application des sanctions vis-à-vis des réfractaires, la valorisation économique des ressources et les techniques et outils de gestion.

De plus, avec la loi du marché, si des investissements externes arrivent pour l'exploitation minière ou pour un investissement industriel, même avec des études d'impacts sociaux, économiques et environnementaux en bonne et due forme, les communautés ne sont pas encore armées pour défendre leurs ressources sacrées et leurs droits humains. Elles doivent être renforcées dans ce sens, notamment à travers un réseau qui accroît sa force.

A ce titre un réseau d'échanges entre les communautés gestionnaires au niveau des fokontany (plusieurs villages), des communes, de l'intercommunalité et ensuite au niveau national, serait le bienvenu dans un premier temps.

La reconnaissance au niveau national ou international est surtout perçue comme un prestige. Néanmoins si un tel réseau pourrait aider efficacement à faire entendre les voix des communautés, renforcer leur légitimation et pour constituer une force de pouvoir pour le développement durable, les communautés sont partantes.

Elles souhaitent que les réseaux, quelle que soit leurs niveaux, soient équitables dans leurs accès et dans leurs appuis pour ne pas démotiver les moins favorisées.

Le réseau des communautés gestionnaires n'est surtout pas à confondre avec un réseau de « professionnels des communautés » qui viendront en éléments étrangers pour enseigner aux communautés ce qu'elles ont à faire et qui aura pour conséquence l'attentisme et le délestage de responsabilité. En même temps, les communautés reconnaissent que l'appui, la formation ou l'accompagnement des techniciens sont utiles pour les formalités, le suivi écologique, le développement de l'écotourisme, la valorisation des ressources, la réflexion pour le développement, la facilitation des réseaux

CONCLUSION

La discussion à la base avec les communautés d'Etrobeke, dans le plateau Mahafaly, renforcée par celles concernées par Ranomay et Vohibe dans le plateau de Belomotse ont démontré que la gestion des forêts sèches gérées par ces communautés est effective et contribue à la conservation de la biodiversité de valeur mondiale dans ces sites et dans une plus large mesure spatiale, dans les zones concernées. Ces cas sont seulement des échantillons parmi beaucoup d'autres dans la région du Sud Ouest de Madagascar.

Sans imposition ni ingérence, cette situation est à faire connaître et reconnaître aux autorités nationales et internationales pour que les efforts communautaires soient supportés et appréciés à leur juste valeur, non seulement pour les bénéfices de ces communautés locales elles-mêmes, mais aussi pour le bénéfice de l'environnement global, c'est-à-dire de la communauté humaine entière.

ANNEXES

Tableaux de description des sites

1. Etrobeke

Site Name (in local language and in English)	<i>Etrobeke</i> signifie ventre ou milieu du corps en français C'est un lieu, relativement pluvieux et productif par rapport au voisinage (à cause de la forêt ?)
Country (include State and Province)	Fokontany Etrobeke Commune Ampanihy, District Ampanihy Ouest, Région du Sud Ouest, Madagascar
Area encompassed by the CCA (specify unit of measurement).	Pour ce site : 1000 ha, faisant partie d'une mosaïque d'environ 8000 ha pour toutes les communautés de 4 fokontany appartenant à la même commune
GIS Coordinates (if available)	Voir annexe : partie la plus sacrée : (S:24°49'00.4", E:044°29'43.8")
Whether it includes sea areas (Yes or no)	Non
Whether it includes freshwater (Yes or no)	Un petit lac éphémère
Marine (Y or N)	Non
Concerned community (name and approx. number of persons)	Fokonolona Etrobeke (4000 personnes)
Is the community considering itself an indigenous people? (Please note Yes or No; if yes note which people)	Non
Is the community considering itself a minority? (Please note Yes or No, if yes on the basis of what, e.g. religion, ethnicity)	Non
Is the community permanently settled? (Please note Yes or No; if the community is mobile, does it have a customary transhumance territory?)	Oui. Cependant, une partie de la population pratique l'élevage extensif de brebis et de zébus et vont les faire paître ailleurs
Is the community local per capita income inferior, basically the same or superior to national value? (please note how confident you are about the information)	Moyenne de revenu inférieure à la moyenne du pays. Cependant, la propriété de zébus ou de brebis devrait être mieux considérée dans le calcul de la richesse des familles. La région est parmi les plus vulnérables du pays. C'est pourquoi c'est une des deux régions de concentration du PNUD). 90% d'analphabétisme, 40 % de scolarisation infantile
Is the CCA recognised as a protected area by governmental agencies? (Yes or no; if yes, how? If no, is it otherwise recognized?) If yes, legal document? Establishment date?	Non
Conflicts with land tenure, natural resource use?	Peut-être, mais pas ouvertement
What is the main management objective (e.g. livelihood, cultural, spiritual...)	Conservation culturelle pour les parties sacrées et gestion durable pour la sécurité alimentaire et la survie pour les parties non sacrées
By definition, a CCA fulfils a management objective. To which IUCN management category ¹ do you consider it would best fit (this does not imply that the management objective is consciously pursued by the concerned community, but that it is actually achieved)	Category III

Additional qualitative information

Main ecosystem type	Forêt sèche
Description of biodiversity & resources (ecosystems, species, functions) conserved by the CCA	<p>Existence de lémuriers maki et sifaka, endémiques des forêts sèches malagasy dans les parties sacrées, tortues radiées (endémiques du Sud de Madagascar, sanglier, porc épic et hérisson nourriture qu'on offre à ceux qu'on respecte, bois précieux durs : palissandre, katrafay, igname sauvage, nourriture pour les périodes de soudure</p> <p>Faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Trandraka</i> ou porc-épic (<i>Tenrec sp.</i>) - <i>Sokina</i> ou hérisson (<i>Setifer sp.</i>) - Maki (<i>Lemur catta</i>) - Sifaka (<i>Propithecus sp.</i>) - Fosa (<i>Cryptoprocta ferox</i>) - Akanga (<i>Numida sp.</i>) - Lambo ou Potamochère (<i>Potamochoerus porcus</i>) - Sokatra ou Tortue radiée (<i>Geochelone sp.</i>) - Tantely ou abeille sauvage <p>Flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Katrafay (<i>Cedrelopsis sp.</i>) - Manary ou Palissandre (<i>Dalbergia sp.</i>) - Baobab (<i>Adansonia</i>) - Kapaipoty
Description of local ethnic groups and languages spoken	Mahafaly 90%, Antandroy migrants 10%, dialecte malagasy Mahafaly et Antandroy
Broad historical context of the CCA	Les ancêtres Mahafaly ont déclaré une partie de la forêt comme sacrée car d'une part elle contient des médicaments précieux pour les familles et d'autre part c'est le lieu où les tombeaux familiaux se trouvent et il est interdit de déranger et /ou de profaner le lieu où des repose les ancêtres. Les générations de notre époque respectent les interdictions de détruire et de salir les forêts sacrées. Dès que les enfants ont l'âge de raison, les parents hommes et femmes leur transmettent les tabous et jusqu'à présent selon les participants présents, toutes les familles respectent le tabou. Quand un étranger arrive, la population le met en garde sur le danger de ne pas respecter la sacralité des lieux
Governance structure for the CCA (who takes management decisions, how?)	Les aînés de la communauté se réunissent et appliquent les contrats sociaux (jusqu'ici oraux) et éventuellement réunissent la communauté quand il y a des transgresseurs
Length of time the governance model has been in place	Depuis des temps des ancêtres que la communauté ne peut pas définir
Land and resource ownership in the CCA	Propriétés communautaires, mais à Madagascar quand il n'y a pas encore de délimitation, les terres et les forêts appartiennent à l'état
Type of land use in the CCA	Forêt sacrée, où on entre seulement pour les funérailles, ou pour chercher des ressources rares précieuses, mais des fois les zébus y passent, zones de pâturage et

	d'utilisation des bois et des ressources: forêt assez dégradée ou secondaire, zone d'agriculture où il y a des terres qu'on pourrait réutiliser après l'agriculture sur brûlis, moyennant des techniques et des outils améliorés d'amélioration des cultures
Existence of written or oral management plans and specific rules for the use of natural resources in the CCA	Oral
Map and zoning of the CCA (please attach if available and relevant,)	
Relevant pictures with captions (please attach if available)	Voir annexe
Major threats to biodiversity and/or the CCA governance system	Surexploitation des zones non sacrées, perte de la sacralité due à l'intervention d'éléments externes non maîtrisable par les communautés, exploitation minière autorisée par l'état
Local CCA-relevant features, stories, names, rules and practices	Dans le plateau Mahafaly, l'aire protégée de Tsimanampesotse délimitée par l'Association Nationale pour la gestion des aires protégées, se trouve à proximité du site d'Etrobeke, qui jusqu'à présent ne se trouve pas dans la délimitation du parc qui devrait être étendus. Le site d'Etrobeke aurait « l'avantage » de ne pas avoir été trop perturbé par des éléments externes comme des techniciens ou des projets de développement. Il semble que c'est une des raisons pour laquelle la transmission des valeurs ancestrales serait encore forte. Nom : alan-draza, ala faly : forêt des ancêtres, forêt tabou (pour les forêts sacrées)

2. Ranomay

Site Name (in local language and in English)	<i>Ranomay</i> signifie eau bouillante en français. Une source thermale à haute température se trouve à proximité du lac du même nom et en aval de la forêt
Country (include State and Province)	Fokontany Ranomay, Commune Tameantsoa, District Betioky Sud, Région du Sud Ouest, Madagascar
Area encompassed by the CCA (specify unit of measurement).	1000 ha incluant les terrains de culture dont un lac de 16 ha. A étendre aux ressources naturelles des villages voisins.
GIS Coordinates (if available)	En cours de prise des mesures
Whether it includes sea areas (Yes or no)	Non
Whether it includes freshwater (Yes or no)	Oui
Marine (Y or N)	Non
Concerned community (name and approx. number of persons)	Fokonolona Ranomay : 500 personnes
Is the community considering itself an indigenous people? (Please note Yes or No; if yes note which people)	Non
Is the community considering itself a minority? (Please note Yes or No, if yes on the basis of what, e.g. religion, ethnicity)	Non
Is the community permanently settled? (Please note	Oui.

Yes or No; if the community is mobile, does it have a customary transhumance territory?)	
Is the community local per capita income inferior, basically the same or superior to national value? (please note how confident you are about the information)	Moyenne de revenu inférieure à la moyenne du pays. car la région est classée parmi les plus vulnérables du pays. Cependant quelques familles possèdent des zébus qui sont considérés comme des comptes en banque
Is the CCA recognised as a protected area by governmental agencies? (Yes or no; if yes, how? If no, is it otherwise recognized?) If yes, legal document? Establishment date?	Non reconnu en tant qu'aire protégée. Cependant, c'est un site dont la gestion a été transférée légalement à une association communautaire en 2005 selon la loi sur la Gestion Locale Sécurisée (GELOSE)
Conflicts with land tenure, natural resource use?	Pas de conflit ouvert, mais défrichement de la part des migrants sans terre et exploitation illicite des ressources par quelques individus
What is the main management objective (e.g. livelihood, cultural, spiritual...)	Valorisation du paysage et des ressources naturelles dans le site : point d'eau chaude, lac, forêt, sel gemme
By definition, a CCA fulfils a management objective. To which IUCN management category ² do you consider it would best fit (this does not imply that the management objective is consciously pursued by the concerned community, but that it is actually achieved)	Category V

Additional qualitative information

Main ecosystem type	Forêt sèche, lac
Description of biodiversity & resources (ecosystems, species, functions) conserved by the CCA	Forêt + grotte -faune : Existence de lémuriens maki et sifaka, endémiques des forêts sèches malagasy, tortues radiées (endémiques du Sud de Madagascar), sanglier, tenrec et hérisson nourriture qu'on offre à ceux qu'on respecte, boa, caméléon -flore : bois précieux durs : palissandre, katrafay, lovainafy, mendoravy, vaovy Lac : faune : pirina (petits poissons endémiques), anguille, tsitsike, koatroky, toho, meaheliky, bonana, behara -flore : katrovoke, bambou, voaloboke, tsilendravaky, robontsy, sohihy, sarà, beginy
Description of local ethnic groups and languages spoken	Mahafaly 90%, Antandroy et Antanosy migrants 10%, dialecte malagasy Mahafaly et Antandroy
Broad historical context of the CCA	Le premier habitant (Andriambato) s'est installé en 1869. Il est issu d'une famille Mahafaly. Esindotse découvra le point d'eau chaude (Ranomay) en 1901, y immola un zébu, s'installa et donna le nom de Ranomay au village. Actuellement 2/3 de la population est de la famille de Esindotse. Le tombeau de la famille est bien reconnaissable par l'existence de aloalo, statut typique du Sud
Governance structure for the CCA (who takes management decisions, how?)	L'Association communautaire : VOI Tsifa est le gestionnaire officielle des ressources du site de Ranomay. L'association a un bureau composé de 10 membres dont un Président, d'un Vice Président, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier et de conseillers. 5 membres sont élus par les communautés qui sont

	illettrés et 5 autres sont lettrés et désignés par le Président.
Length of time the governance model has been in place	Le transfert de gestion a été effectué en 2005
Land and resource ownership in the CCA	Propriétés communautaires mais sans papier. Les terrains de culture sont transmis de génération en génération
Type of land use in the CCA	Forêt protégée, forêt dégradée, lac, zone d'agriculture
Existence of written or oral management plans and specific rules for the use of natural resources in the CCA	Un plan d'aménagement très simplifié élaboré lors du transfert de gestion, écrit en français et dont l'existence n'est pas connu de la plupart de la population, un contrat social (dina) de gestion communiqué à la population
Map and zoning of the CCA (please attach if available and relevant,)	Voir annexe.
Relevant pictures with captions (please attach if available)	Voir annexe
Major threats to biodiversity and/or the CCA governance system	L'application des contrats sociaux élaborés par l'association communautaire avec la population requiert une reconnaissance et un appui des autorités administratives. Sinon l'effort de l'association est vain quand arrivé à une instance plus élevée, les contrevenants ne subissent aucune peine. L'exiguïté des terrains de culture nécessite le développement d'autres activités économiques pour la population pour renforcer les mesures prises à l'encontre de la surexploitation des ressources
Local CCA-relevant features, stories, names, rules and practices	Il est prévu actuellement de mieux préciser la délimitation de l'Aire Protégée Amoron'l Onilahy qui a déjà reçu un arrêté de protection temporaire et le mode de gouvernance n'est pas encore décidé. La zone de Ranomay a été proposée pour faire partie du noyau dur. Cependant, cette proposition reste à valider.

3. Vohibe (Informations manquantes car plusieurs communautés sont concernées et une seule a été rencontrée)

Site Name (in local language and in English)	<i>Vohibe signifiant grande terre se trouvant en hauteur</i>
Country (include State and Province)	Commune Tongobory, District Betioky Sud, Région du Sud Ouest, Madagascar
Area encompassed by the CCA (specify unit of measurement).	300 ha de forêt
GIS Coordinates (if available)	
Whether it includes sea areas (Yes or no)	Non
Whether it includes freshwater (Yes or no)	Oui
Marine (Y or N)	Non
Concerned community (name and approx. number of persons)	Population de la commune de Tongobory (à remplir car a commune est en plein recensement)
Is the community considering itself an indigenous people? (Please note Yes or No; if yes note which people)	Non
Is the community considering itself a minority? (Please note Yes or No, if yes on the basis of what,	Non

e.g. religion, ethnicity)	
Is the community permanently settled? (Please note Yes or No; if the community is mobile, does it have a customary transhumance territory?)	Oui
Is the community local per capita income inferior, basically the same or superior to national value? (please note how confident you are about the information)	Moyenne de revenu inférieure à la moyenne du pays. car la région est classée parmi les plus vulnérables du pays. Cependant quelques familles possèdent des chèvres et des zébus qui sont considérés comme des comptes en banque
Is the CCA recognised as a protected area by governmental agencies? (Yes or no; if yes, how? If no, is it otherwise recognized?) If yes, legal document? Establishment date?	Non . En principe ce site devrait rentrer dans la délimitation de l'aire protégée avec un arrêté temporaire, cependant l'opérateur WWF hésite car des carreaux miniers sont aussi en train d'être dessiné sur le site
Conflicts with land tenure, natural resource use?	Non
What is the main management objective (e.g. livelihood, cultural, spiritual...)	Conservation d'un patrimoine culturel
By definition, a CCA fulfils a management objective. To which IUCN management category ³ do you consider it would best fit (this does not imply that the management objective is consciously pursued by the concerned community, but that it is actually achieved)	Category III si enlevé du grand aire protégé Amoron'i Onilahy

Additional qualitative information

Main ecosystem type	Forêt sèche, lac
Description of biodiversity & resources (ecosystems, species, functions) conserved by the CCA	<p>Forêt :</p> <p>-faune : Existence de lémurien maki et sifaka, endémiques des forêts sèches malagasy, tortues radiées (endémiques du Sud de Madagascar), sanglier, tenrec et hérisson nourriture qu'on offre à ceux qu'on respecte, boa, caméléon</p> <p>-flore : bois précieux durs : palissandre, katrafay, lovainafy, mendoravy, vaovy</p> <p>Lac : faune : pirina (petits poissons endémiques), anguille, tsitsike, koatroky, toho, meaheliky, bonana, behara</p> <p>-flore : katrovoke, bambou, voaloboke, tsilendravy, robontsy, sohihy, sarà, beginy</p>
Description of local ethnic groups and languages spoken	Antanosy 90% et le reste composé de Mahafaly, Antandroy, Betsileo et Merina dans le village de Tongobory centre. Les autres villages peuvent avoir une composition différente
Broad historical context of the CCA	La partie en amont de la forêt de Vohibe a été déclarée sacrée par des ancêtres et selon la légende, il y a des traces de pas de cet ancêtre au centre de la forêt
Governance structure for the CCA (who takes management decisions, how?)	Les fokontany concernés dans la commune se sont réunis au niveau de la commune pour se partager des unités de gestion pour chaque fokontany, en particulier, pour contrôler l'entrée par des brigands éventuels qui voudraient y cacher leurs butins (zébus volés) dans la partie aval de la forêt. La partie sacrée en amont est protégée par la croyance transmise de génération en génération et ce dès la petite enfance que le malheur

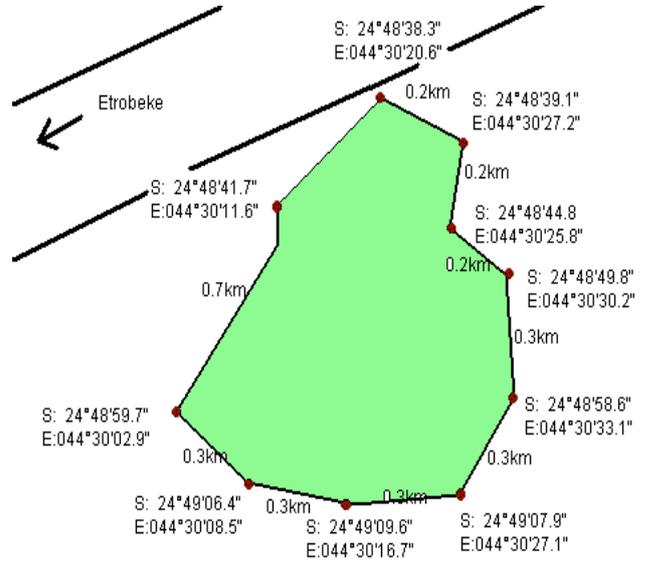
	s'abattra sur ceux qui voudront profaner les lieux. Ce sont les ainés des villages qui veillent à cette transmission de la tradition
Length of time the governance model has been in place	Un siècle pour la tradition. Une dizaine d'année pour le partage de responsabilité
Land and resource ownership in the CCA	Propriété de l'Etat, mais « géré » par les communautés sans transfert de gestion officiel
Type of land use in the CCA	Forêt sacrée, forêt utilisée pour les besoins domestiques, lac lhotry à proximité pour la pêche,
Existence of written or oral management plans and specific rules for the use of natural resources in the CCA	La règle de partage de responsabilité par les différents fokontany connu oralement (papier au niveau de la commune à chercher)
Map and zoning of the CCA (please attach if available and relevant,)	Voir annexe.
Relevant pictures with captions (please attach if available)	Voir annexe
Major threats to biodiversity and/or the CCA governance system	Il semble que le site de Vohibe rentre dans les carreaux miniers délimités par le Ministère des mines. Si des investisseurs arrivent, la capacité des communautés à négocier pour préserver leur site sacrée avec est douteuse si la décision et le permis viennent des autorités administratives
Local CCA-relevant features, stories, names, rules and practices	Négociation en cours pour que soit le site rentre soit dans la protection temporaire de l'Aire Protégée Amoron'i Onilahy, soit les communautés demandent pour que ce soit une aire protégée communautaire autonome.

Cartes

LOCALISATION DE LA REGION SUD-OUEST

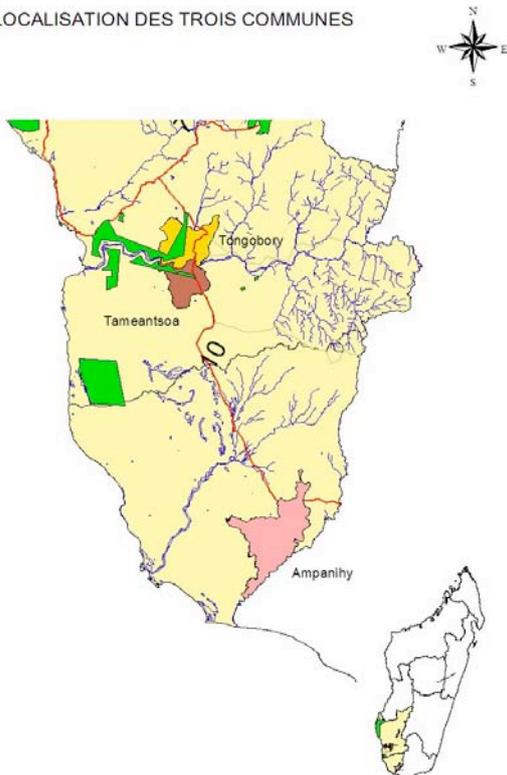


Emasinitroso sacred forest (Etrobeke)
 Most sacred part of the forest (S:24°49'00.4",
 E:044°29'43.8")

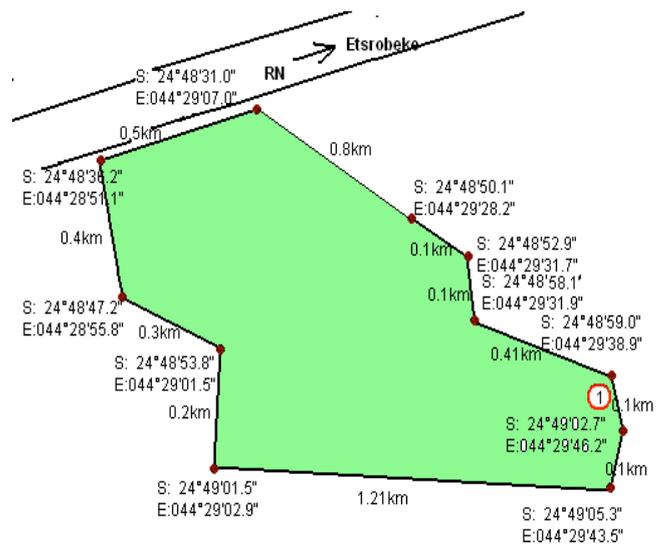


Région du Sud Ouest et districts d'Ampanihy
 (commune d'Ampanihy) et de Betioky Sud
 (commune de Tongobory et de Tameantsoa)

LOCALISATION DES TROIS COMMUNES



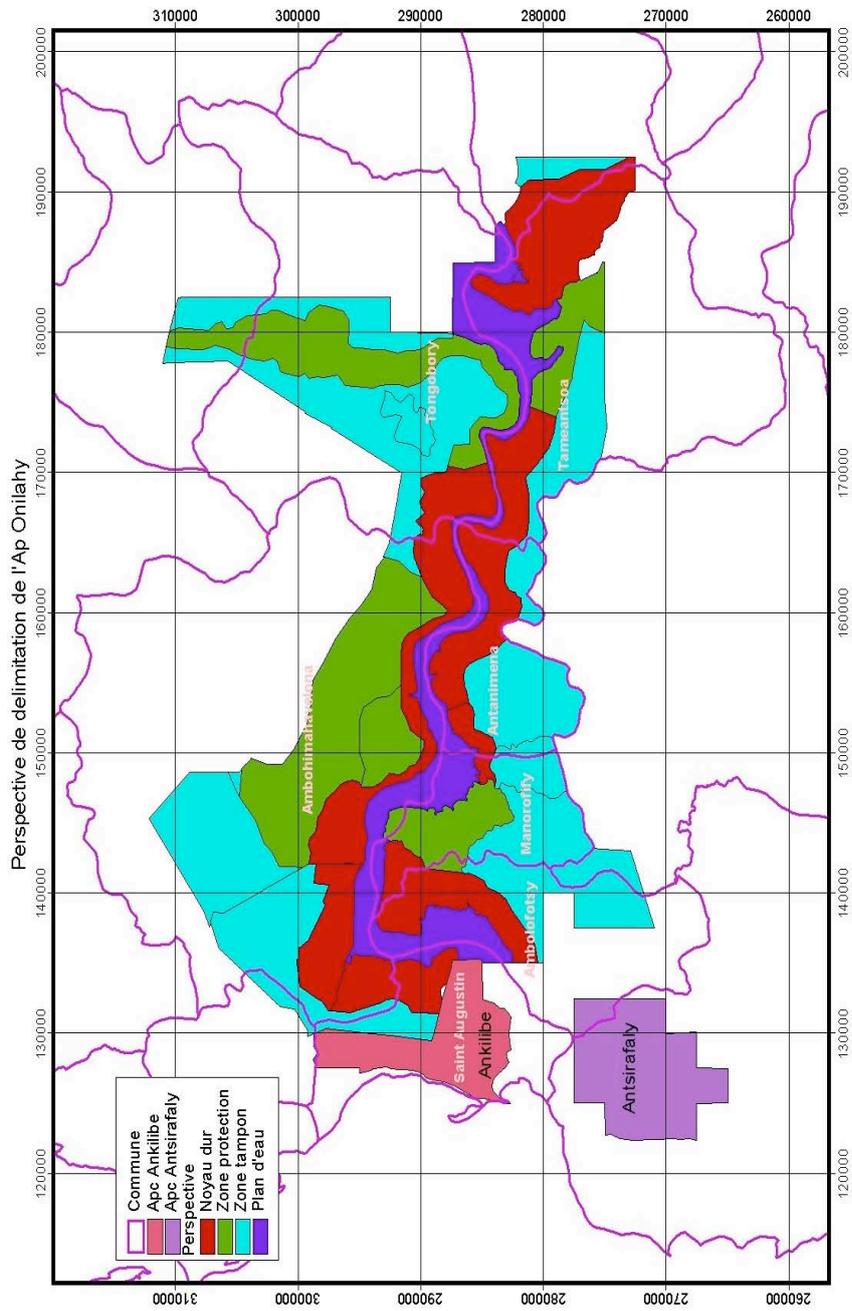
Anakazovelo sacred forest (Etrobeke)





Occupation du sol de Ranomay :
 au centre : lac ; au Sud et à l'Est : forêt ;
 au Nord du lac : agriculture puis plage de sable ;
 à l'Ouest : village et route

Tongobory et Tameantsoa dans l'AP temporaire Amoron'i Onilahy



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Borrini-Feyerabend, G., 2006 : Journées de réflexion sur la Gouvernance partagée : Toliara, Morondava et Antananarivo (Madagascar), Rapport de mission, Juillet/Août 2006

Ferguson, B., 2007: Community Conserved Areas in Southern Madagascar, in Reflection on Landscape Protection and Management in Madagascar, chapter 4

Matsuzaki, 2006: Evaluation of Ala Faly, Annex of WWF report

Hockley and Andriamarivololona, 2007, The economics of community forest management in Madagascar : Is there a free lunch ? Report for USAID

Association communautaire d'Etrobeke : agriculture, approvisionnement en eau potable et protection des forêts d'Etrobeke- Avant projet détaillé pour le GEF /SGP, Juillet 2008 (en cours)

VOI Ranomay : Développement écotouristique, social et économique de Ranomay – Avant projet détaillé pour le GEF /SGP, Juillet 2008 (en cours)